

Comité syndical, présidé par Daniel Fréchet, s'est tenu le 20 octobre à Orléans.

Du point de vue institutionnel, il a été procédé à l'actualisation composition la instances de l'Etablissement. Egalement à la désignation de ses représentants au Comité de bassin Loire-Bretagne, à l'Association nationale des élus de bassin, à France Digues et au CEPRI.

Pour la partie financière, on retiendra l'accord favorable propositions réservé aux formulées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2021, ainsi que le vote à l'unanimité de la décision modificative n° 3, n'entraînant pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire.

Le taux 2020 de la redevance soutien d'étiage a été fixé à 0,0101276. Son évolution depuis 2007 s'inscrit entre un minimum de 0,0089824 (2016) et un maximum de 0,0107391 (2015). Le taux moyen sur 14 ans s'élève quant à lui à 0,0100202.

S'agissant du volet opérationnel, on notera plus particulièrement d'information points ou décisions en lien avec l'exploitation des ouvrages Naussac et Villerest, l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, ainsi que l'aménagement et la gestion des eaux.

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES INSTANCES

COMITÉ DIRECTEUR



Président **Daniel FRÉCHET** Roannais Agglomération



1er Vice-président Laurent GÉRAULT Région Pays de la Loire



2ème Vice-présidente Michèle RIVET Région Centre-Val de Loire



3^{ème} Vice-président Jean-Pierre TAITE Région Auvergne-Rhône-Alpes



4^{ème} Vice-président Louis DE REDON Département Loir-et-Cher



5^{ème} Vice-président **Gérard MALBO** Département Loiret



6ème Vice-président Jean-Paul BOISNEAU Département Maine-et-Loire



7^{ème} Vice-président Wilfried SCHWARTZ Tours Métropole Val de Loire



Secrétaire Bernard PALPACUER Département Lozère



Secrétaire-adjoint Laurent DUBOST Nantes Métropole

COMMISSION D'APPEL



Président Philippe CLÉMOT Tours Métropole Val de Loire

COMMISSIONS GÉOGRAPHIOUES

LOIRE AMONT



Président



Vice-présidente Joseph KUCHNA Nathalie ROUSSET *Vichy Communauté Département Haute-Loire*

LOIRE MOYENNE



président Fabrice BOIGARD Département



Vice-président Romain ROY Orléans





Président Jean-Paul PAVILLON Angers Loire Métropole



Vice-président Freddy HERVOCHON Département Loire-Atlantique

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Objectifs retenus : assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ; permettre la réalisation à moindre coût d'interventions présentant une utilité avérée, voire un caractère indispensable à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés ; ne pas devoir procéder en 2021 à un ajustement à la hausse du montant total des contributions des collectivités membres, tout en maîtrisant celui de la redevance pour soutien d'étiage ; poursuivre le rééquilibrage entre Départements et Régions, d'une part, et Intercommunalités, d'autre part.

L'exercice s'appuiera sur un budget principal et deux annexes, consacrés respectivement aux volets « Exploitation des ouvrages » et « Infrastructures de protection contre les inondations ». Les principales sources de financement étant actuellement : la redevance pour soutien d'étiage, la contribution des collectivités, les cofinancements Europe/Etat/Agence et les subventions reçues de collectivités.

Compte tenu à la fois des baisses successives de crédits mis à disposition de l'Etablissement, débouchant sur une réduction dépassant les 30 % sur la période 2008-2020, ainsi que des fortes incertitudes caractérisant les autres sources de financements, il a été convenu le maintien pour 2021 du niveau actuel de contribution (2,3 M€), permettant de sécuriser le volume d'interventions de l'Etablissement.

Au vu du renforcement des obligations déontologiques par des lois et règlements successifs (transparence de la vie publique, lutte contre la corruption, etc.), le Comité syndical a approuvé, en complément du règlement budgétaire et financier ainsi que de la procédure d'achat de l'Etablissement, une **charte de déontologie** s'adressant à ses agents, notamment celles et ceux intervenant en matière de commande publique.



L'Etablissement public Loire, au service des 55 collectivités (Régions, Départements, Villes et Intercommunalités) qui le composent, contribue depuis plus de 35 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, l'aménagement et la gestion des eaux ainsi que la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation.

SOUTIEN DES ÉTIAGES DE L'ALLIER ET LA LOIRE

Point sur l'étiage 2020 et ses particularités. Celui-ci a été marqué par un été considérablement sec, avec des pics de chaleur importants entre juillet et août. Les précipitations excédentaires en juin, avec en particulier un épisode de crue sur l'amont du bassin, ont permis de compléter le remplissage des deux retenues jusqu'à leur maximum. Le

déficit pluviométrique prononcé observé de juillet à septembre et les contraintes sur les lâchures de la retenue de Naussac pour maintenir le chantier de Poutès hors d'eau ont toutefois conduit le Comité de Gestion à revoir l'objectif de soutien d'étiage à Gien à la baisse en septembre (ramené à 45 m³/s).



Au 2 octobre, les ouvrages avaient déjà contribué au soutien de l'étiage à hauteur de 66 Mm³ sur l'Allier et de 117 Mm³ sur la Loire, soit un volume total de 183 Mm³. En volumes déstockés cumulés, cela situe l'étiage 2020 à la 6ème place depuis la mise en service des barrages.

Les objectifs fixés à l'Etablissement pour le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire, en termes de débit moyen journalier, ont tous été atteints, permettant la satisfaction des besoins des activités humaines et des milieux aquatiques.

A noter par ailleurs, au cours de la *Semaine de REV 2020*, la journée d'échanges du 29 septembre consacrée aux <u>retours d'expériences</u> sur la gestion des étiages sur différents bassins.



GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS



En lien avec la diffusion du rapport sur l'état d'avancement du projet d'amé-nagement d'intérêt commun (PAIC) remis cet été au Préfet coordonnateur de bassin, consultable en ligne, le Comité syndical a rappelé l'objectif poursuivi, à savoir une gestion intégrée

des infrastructures de protection contre les inondations du bassin de la Loire et ses affluents, sur la base du scénario d'organisation proposé par l'Etablissement à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, tel que préfiguré dès 2018, et dont le déploiement progressif vise, à l'horizon 2024, un réseau cohérent de 6 plateformes de proximité.

S'agissant plus particulièrement de la gestion déléguée à l'Etablissement de digues non domaniales (linéaire d'ouvrages de plus de 60 km actuellement),

il a été noté la bonne exécution des missions correspondantes (entretien, exploitation, surveillance et ingénierie...), assurées au plus près du territoire, en lien étroit et régulier avec les services des EPCI et des communes concernés. Il a été également relevé la concrétisation du renforcement de la coopération avec le Département d'Indre-et-Loire pour la gestion de ses digues non domaniales (linéaire de 12 km), avec notamment le portage par l'Etablissement de l'élaboration des plans de gestion de la végétation sur la « digue de Bertignolles » ainsi que sur les tronçons amont et aval de Cinq-

Mars-la-Pile, de même que l'appui technique à la gestion des ouvrages de protection de Touraine Ouest Val de Loire.



Enfin, mention a été faite des présentations sur l'intégration environnementale des infrastructures de protection contre les inondations effectuées lors de la Semaine de REV 2020. Egalement de la réalisation d'un livret de vulgarisation dédié à cette thématique.

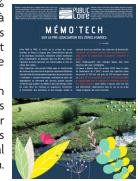
INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

Le Comité syndical s'est félicité de la forte implication de l'Etablissement en faveur de la préservation des zones humides, milieux souvent méconnus subissant encore des dégradations au détriment des services qu'elles peuvent rendre.

Débuté à la fin des années 2000 dans le cadre de l'élaboration de 4 SAGE, avec des phases de pré-localisation réalisées sur une superficie

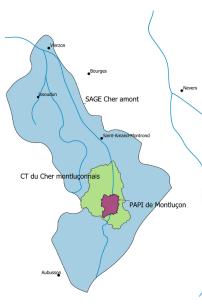
totale avoisinant 22.700 km² soit près de 20% du bassin fluvial, ce travail devrait permettre à terme d'améliorer leur connaissance sur près de 5.800 km², soit une surface légèrement supérieure à celle d'un département comme l'Ardèche

Cette connaissance acquise est valorisée en autre dans l'exploitation des potentialités des zones d'expansion de crues, notamment pour les déclinaisons opérationnelles engagées sur les territoires du Contrat territorial Val d'Allier Alluvial et du SAGE Yèvre-Auron.



PORTAGE DU PAPI MONTLUÇON ET DU CONTRAT TERRITORIAL CHER MONTLUÇONNAIS

Dans le prolongement interventions sur le volet inondation (appui à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation) et en synergie avec les actions menées sur le bassin du Cher (Etude de cas sur le devenir des murets réalisée dans le cadre du PAIC / Etude « 3P » / Portage du SAGE Cher amont), le Comité syndical a répondu favorablement à la sollication de Montlucon Communauté visant à la reprise par l'Etablissement du portage du PAPI 2019-2022 et de l'élaboration du Contrat territorial du Cher montluçonnais.





POURSUITE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE AVEC LE BASSIN DE L'ELBE

Convaincu du caractère fructueux des échanges inter-bassins et des coopérations, notamment européennes, l'Etablissement développe depuis plusieurs années maintenant des contacts privilégiés avec les acteurs du bassin de l'Elbe. Cela est plus particulièrement le cas avec le Land de Saxe-Anhalt qui constitue le trait d'union avec la diversité d'acteurs de ce bassin.

Le Comité syndical a accueilli favorablement la proposition de reconduite du mémorandum signé en 2017 avec l'Agence régionale de prévention des inondations et de gestion des eaux de Saxe-Anhalt.

La poursuite de cette coopération technique, pour une nouvelle durée de 3 ans, concernera les domaines précédemment identifiés, à savoir : la gestion des risques d'inondation, la sécurité des digues et la gestion des étiages.>>> www.eptb-loire.fr/accueil-dune-delegation-de-saxe-anhalt-23-25-mars-2017